

REGISTRE DE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OLLOIX

Délibération n° 2023 / 02

Séance du 27 JANVIER 2023

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice :	Présents	Votants :
10	6	8

Date de la convocation : 20 janvier 2023

Le **VINGT-SEPT JANVIER DEUX MIL VINGT-TROIS**, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis CECCHET, Maire.

Présents : Jean-Louis CECCHET, Maire, Pierre SAVIGNAT, Alain HERITIER, adjoints, Stéphane BÉAL, Claire VOLPI, Vincent BAFFALEUF.

Représentés : Charlotte COGAN a donné pouvoir à Claire VOLPI, Christophe DEMONCHY à Vincent BAFFALEUF

Absents : Valérie BUISSON et Jérôme RENOARD.

Secrétaire de séance : Claire VOLPI

OBJET : REHABILITATION DE L'EGLISE D'OLLOIX – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire expose au conseil municipal que les travaux de rénovation et de sécurisation de l'Eglise sont désormais terminés ; il souhaite maintenant poursuivre la réhabilitation de l'église par la création de vitraux et la rénovation des fresques des deux chapelles latérales de la croisée du faux transept.

Il présente les devis suivants :

- Création des vitraux dans le chœur avec un grillage de protection : les devis établis par M Jean Le BIDEAU de l'Atelier TRIFORIUM, s'élèvent à un montant HT de **19 635,40 €**.
- Restauration des fresques des 2 chapelles latérales : le coût H.T. est estimé à **46 920 €** et celui de la croisée du faux transept à **21 190,00 €**, selon le devis de SAMARKANDE, (y compris l'échafaudage).
- Création et pose d'une grille de protection anti effraction : le devis de JNP METAL s'élève à **3 380,00 € H.T.**

Il précise que ces travaux pourront bénéficier des subventions de l'Etat au titre de la DETR (taux 30%), du Département au titre du FIC 2023 (taux 40%) et du bonus ruralité de la Région Auvergne Rhône Alpes qui pourrait compléter les financements publics à hauteur de 80% maximum du montant hors taxes des dépenses totales du projet.

Le plan de financement serait le suivant :

	Dépenses H.T.	Recettes	Plan de financement
Travaux	91 125,40	36 450,16	Subvention Département : FIC 2022 : 40 %
		27 337,62	Subvention Etat : DETR 2022 : 30 %
		9 112,54	Région Rhône-Alpes Auvergne 10 % :
		18 225,08	Fonds propres de la commune d'Olloux
TOTAL	91 125,40	91 125,40	Soit à la charge de la commune : 18 225,62 € + TVA (20%) = 18 225,08€

2023 / 02

Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Affiché le **03 FEV. 2023**
ID : 063-216302596-20230127-DB_2023_02-DE

Le conseil municipal, oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux de réhabilitation de l'église d'Olloix en 2023.

Les travaux seront exécutés en 2023.

Il autorise le maire à déposer les dossiers de subventions auprès des organismes financeurs et à effectuer une consultation des entreprises.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, le 2 février 2023

Le Maire,
Jean-Louis CECCHET

